

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 6 Mars 1834.

Avec permission du Magistrat. — Editeur, C.-H. WOLFRATH, impr. du Gouvernement et du Magistrat.

ARTICLES OFFICIELS.

1. La personne qui a adressé à SA MAJESTÉ une lettre portant le timbre de Bienne 30 Janvier, est informée qu'elle peut en retirer la réponse à la Chancellerie. Donné au Château de Neuchâtel, le 3 Mars 1834.

CHANCELLERIE.

2. Le Conseil d'Etat, par arrêt en date du 20 Février courant, ayant accordé le décret des biens et dettes du Sieur Guillaume Eckner, marchand épicier à Neuchâtel; M. le Maire a fixé la journée des inscriptions dudit décret au samedi 22 Mars prochain, jour auquel tous les créanciers dudit Sieur Eckner sont péremptoirement assignés à se rencontrer dans la grande salle de l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, le dit jour samedi 22 Mars, à 9 heures du matin, pour faire inscrire leurs titres et prétentions, et être ensuite colloqués, s'il y a lieu, sous peine de forclusion. Donné au greffe de Neuchâtel, le 25 Février 1834.

F.-C. BOREL, greffier.

De la part de MM. les Quatre-Ministres.

3. Le public est informé que le logement de Pier-rabot-dessus sera exposé à l'enchère pour cette année, dans leur assemblée de mercredi 12 du courant, à 10 heures du matin. A l'hôtel-de-ville, le 3 Mars 1834.

Par ordon.: Le secrétaire-de-ville, P.-L. JACOTTET.

4. Le logement au second étage des moulins, occupé par la D^{lle} Kilgenstein, étant à louer pour la St. Jean prochaine, les personnes auxquelles il peut convenir sont invitées à s'annoncer à M. Franç. de Montmollin, maître-bourgeois en chef, en indiquant leurs cautions. A Neuchâtel, le 18 Février 1834.

Par ordon.: Le secrétaire-de-ville, P.-L. JACOTTET.

VENTES PAR VOIE D'ENCHERES.

5. La Communauté de St. Blaise étant dans le cas de se procurer des fonds pour l'établissement de son port, annonce qu'elle exposera en mises publiques et à des conditions favorables, environ 300 plantes de chênes, d'un diamètre de 12 à 30 pouces, d'une belle venue et propres à différentes constructions. Elles seront mises en vente sur place, par lots de 2 à 6, et les acquéreurs pourront les couper en tems permis et à leur loisir, pendant le courant de l'année. Ces mises auront lieu le lundi 24 Mars, à neuf heures du matin, et l'on se rassemblera devant l'auberge du Sauvage, à St. Blaise.

6. Ensuite de permission obtenue, les hoirs de feu M. le colonel Vouga exposeront en mises publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, le mercredi 12 Mars courant, divers meubles et outils aratoires, tels que chars, charrues, herses, chaînes, scies, fossoirs et autres petits outils, un gros van, un banc de menuisier, des cuveaux à lessive, de l'étain, des filets, un peu de literie et autres objets trop longs à détailler. Ces mises auront lieu sous de favorables conditions, et commenceront le sus dit jour à huit heures du matin, dans la maison des dits hoirs Vouga, à Cortaillod.

IMMEUBLES A VENDRE.

7. Les héritiers de feu Abram-Henri Madre, vivant ancien couvreur, domicilié à Hauterive, exposent en vente par voie de minute, les immeubles ci-après désignés :

1° Un petit domaine situé à Hauterive, consistant en une maison agréablement située et réparée à neuf, ayant deux logemens, écurie, cave, remise et galetas, un jardin potager joignant la maison du côté de bise, environ 24 ouvriers de terrain autour en nature de verger, vigne et plantage, avec quantité d'espaliers, arbres nains et à plein-vent.

2° Une maison d'habitation située à Neuchâtel, rue du Neubourg.

3° Un morcel de terrain en nature de vigne et verger planté d'arbres fruitiers, situé rière Boudry, lieu dit au Pré du Chêne, contenant onze ouvriers environ, joûte de vent et d'ubère la cure de Boudry, de joran le chemin public appelé la voie de l'Etraz, et de bise M^{lle} Marianne Dubois.

4° Encore rière Boudry, lieu dit derrière Motier, une vigne d'environ 4 ouvriers, joûte de vent Jonas Verdonnaet, de joran Jonas Pettavel, de bise M^{me} Grellet et d'ubère le chemin public de la voie de l'Etraz.

5° Encore au dit lieu de Boudry, quartier de Gravan, un morcel de vigne de la contenance d'environ 3 ouvriers, joûte de vent M. de Merveilleux, de joran M. le pasteur Grellet, de bise Dd. Romette, et d'ubère Jean-Pierre Grellet.

Tous ces immeubles seront vendus sous de favorables conditions, en accordant terme pour les paiemens, moyennant sûretés, savoir : le domaine de Hauterive et la maison de Neuchâtel, dans la propriété même à Hauterive, le jeudi 27 Mars, à 3 heures après midi; le verger et les vignes de Boudry, dans ce dernier lieu, à l'auberge du Lion-d'or, le samedi 29 Mars 1834, à 3 heures après midi. S'adr. pour les renseignements, à MM. Dardel, notaire à St. Blaise, ainsi qu'à M. Belenot, notaire à Neuchâtel.

8. Une portion de maison à la rue basse du village de Colombier, contenant quatre chambres, une cuisine et galetas; plus à côté un bâtiment contenant grange, écurie, fenil, une cave et place à fumier. S'adresser à Abram Paux, propriétaire à Colombier.

9. Les enfans de feu le justicier Jean-Henri Bourquin désirant, vu leur absence du pays, vendre les immeubles qui leur sont parvenus de la succession de leurs père et mère; ils se sont en conséquence décidés à baisser les prix qu'ils y avaient précédemment attribués, afin d'en faciliter la vente à laquelle il sera procédé par voie de minute, à l'auberge de la Fleur-de-lis, à Corcelles, samedi prochain 8 du courant, à deux heures de l'après-midi; moyennant des sûretés suffisantes, il sera accordé un an de terme pour les paiemens; et quant aux autres conditions on pourra en prendre connaissance chez le Sieur Grellet, aubergiste à Corcelles, et chez M. Reymond, notaire à Neuchâtel.

Désignation des vignes à vendre, situées rière Corcelles et Cormondrèche, Peseux et Auvernier.

Environ un et demi ouvrier aux Tires, touchant de vent le Ruau, de bise M. F. L. Hardy.

un dit	aux Tires, en bise du contour, joûte de vent M ^{me} Roulet-Paris, de bise M. le lieutenant Py.
deux dits	à Porcena-du-haut, joûte de vent Louis Cornu, de bise et ubère M. Reynier.
un et quart	à Porcena en dessus du sentier, joûte de joran M. de Chaillet, d'ubère M. L. L. Hardy.
deux dits	à Sombacourt, joûte de vent Madame Roulet-Paris, de bise M. de Sandoz-Travers.
deux dits	dite la Nuit, joûte la grande route d'ubère et de bise M. Aug. Pettavel.
deux dits	à Cudeau, joûte de vent M. J.-H. Vaucher, de bise M. Louis Py.
deux et trois quarts	aux Clous, dite la Rouleta, joûte de vent et joran MM. F. et D. Paris.
cinq dits	aux Clous, dite des Encasses, joûte de vent M. l'ancien Py, et M ^{me} la veuve de J.-P. Roulet.
un dit	à Beaugard, joûte de vent M. le baron de Pury, de joran M. L. Py.
quatre et demi dits	à la Combe soit Goutte-d'or, joûte de bise M. Vaucher, de joran M ^{me} de Triplet.
deux et demi dits	au pont de Rugenet, de vent Madame Susette Bourquin, de bise M ^{me} Schouffelberguer-Vaucher.

Toutes ces vignes sont en bon plant et en bon état, ayant été bumentées il y a deux ans.

10. Les personnes qui pourraient avoir des vues pour l'achat de la vigne de Port-Roulant, de M^{me} Petitpierre-Vissaula, sont invitées à faire leurs offres à M. Reymond, notaire, rue Saint-Maurice, soit à son frère Auguste Reymond, entre ci et le premier Avril prochain, jour auquel il sera donné une réponse aux amateurs. Cette vigne est toute en bon plant et les murs garnis de très-beaux espaliers.

11. Par-devant le juge du décret des biens de Joseph Pauvre dit Bourgeois, qui siégera à Boudry, à l'hôtel du Lion, le mardi 11 Mars, à 9 heures du matin, on vendra par enchères pour être possédé immédiatement, le domaine que le discutant possédait aux Plainchis, rière Boudevilliers, contenant 64 poses en terres cultivables, pâturages et forêt, avec une belle maison sus-assise, qui est en bon état et d'où l'on a une fort belle vue.

12. (Ou à louer). Pour la St. Jean 1834, l'auberge de la Fleur-de-lis, à Corcelles, près Neuchâtel, avec caves, granges, écuries et un jardin. S'adresser à M^{me} la veuve Maret née Bedaux, à St. Aubin.

13. L'hoirie de feu le Sieur Charles-Alexandre Soultzner, expose en vente les deux vignes qu'elle possède rière Neuchâtel, au lieu dit à la Maladière et à Chante-Merle, très-rapprochées l'une de l'autre, la première donnant sur la grande route tendant à St. Blaise, contenant environ 2 3/4 hommes, et la seconde environ 7 ouvriers; elles sont dans le meilleur état de culture possible et garnies d'espaliers; celle sur la route serait très-propre pour un chésal de maison ou chantier. La vente définitive aura lieu dans l'étude de M. Clerc, notaire à Neuchâtel, jeudi 20 Mars prochain, à deux heures après midi. La mise en prix aura lieu à raison de 10 louis l'ouvrier, mais elles ne seront pas vendues séparément.

14. On expose en vente par voie de minute, en l'étude de M. Guyot, notaire à Valangin, une maison située au dit lieu, soit aux Raisses, comprenant deux logemens, grange, écurie, caves voûtées, brasserie de bière, foule, teinturerie, scierie avec droit de cours d'eau, un jardin et deux vergers à proximité. Cette maison, en très-bon état, et située sur la route de Neuchâtel la Chaux-de-Fonds, serait très-convenable pour différens genres d'industrie. Elle s'amodie 25 louis par an avec les appartenances; le prix sera déterminé à la minute et l'acquéreur pourra entrer en possession à la Saint-George. L'échute définitive aura lieu le samedi 15 Mars, à 3 heures après midi, en l'étude du dit Sieur Guyot, à Valangin, chez qui les amateurs sont invités à prendre connaissance des conditions de la minute. L'on accordera toutes facilités pour le paiement. Pour les renseignements, s'adresser à M. Ferrer-Tschagggeny, à Neuchâtel, ou à M. Guyot, notaire, à Valangin.

15. En vente, chez Monsieur Jacottet, notaire, la propriété de M^{lle} Julie de Meuron, située rue de l'Hôpital, à l'entrée du Faubourg de Neuchâtel: elle consiste en une vaste maison d'habitation avec caves meublées pour cinquante bosses, un bâtiment renfermant pressoir, remise, écurie et grenier à foin, basse cour attenante, fontaine et puits qui ne tarit jamais, cours, jardins et verger implantés d'arbres et d'espaliers en valeur, et une vigne de quatre ouvriers, nouvelle plantée, en plein rapport; le tout en un max de l'étendue d'environ 26 ouvriers, dans le meilleur état. L'adjudication aura lieu en l'étude du susdit notaire, quai du Seyon, le mardi 1^{er} Avril prochain, à trois heures et demie après midi. S'adr. à lui pour prendre connaissance des conditions de cette vente, et directement dans la possession pour en faire l'examen.

A VENDRE.

16. Chez M^{me} DuPasquier-Borel, à la Grand'rue, des cotons filés à tisser, moulins à tricoter, toiles en 2/3 mi-blanches pour chemises, dites de 36 aunes à la pièce, toiles coton fortes en diverses largeurs, coton par paquets d'une livre, cardé et préparé pour des couvertures à piqué, cotelines en tous genres, indiennes, mérinos, alépinnes, bombazines, marceline noire.

17. MM. les entrepreneurs du bâtiment du col-lège offrent à vendre une baraque qui leur a servi de bureau pendant la construction dudit bâtiment. Cette baraque, couverte en tuiles, est située à l'extrémité de la Place-d'armes, côté de bise, et se compose d'une chambre à cheminée, d'un cabinet à côté avec fourneau chauffant les deux chambres, d'un magasin et d'un comble. Plus, un hangard couvert en planches, qui a servi à abriter les tailleurs-de-pierres. Ces baraquettes ont été montées en belle et bonné charpente, et on en ferait un prix bien au-dessous de leur valeur pour s'en dé-faire. S'adr. à M. Petitpierre-Meuron.

18. A un prix modique, chez M. L^s Matthieu, du vin blanc de l'année 1832, de première qualié, qu'on pourra mettre en bouteilles à la pièce ou obtenir en détail, ainsi que du vin blanc de la dernière récolte, au transvasage. Les personnes auxquelles cette offre peut convenir sont priées de se faire inscrire dans la huitaine.

19. Des vins blancs 1830 et 1831, par brandes, par barils ou en bouteilles. S'adr. au bureau de cette feuille.
20. Chez M. Pierre-Fréd. Wuillemier, de beaux et bons *noudelets*, à 4 1/2 batz la livre, et de beau riz à 2 batz la livre, en en prenant au moins 10 livres à la fois.
21. De très-belles oranges et de beaux citrons, à la Balance.
22. Un harnais pour cheval de char-à-banc, le dit harnais n'a servi que fort peu de tems. De plus, un grand saloir, deux grands feuillets de table, quelques presses de fer et autres outils de maçon. S'adr. au bureau d'avis.
23. Présentement, chez M. Wavre-Wattel, des gypses fins et mi-fins pour travail, à 55 et 75 bz. le tonneau, et ceux de 22 pouces de diamètre, contenant 20 à 22 émines, à 105 et 155 batz les surfins; gypse de Thoune blanc et bien conditionné, pour les terres, de 42, 45 et 63 batz le tonneau; le tout en marchandises fraîches et récemment reçues; graine de trèfle nouvelle, à 5 batz la livre, dont la qualité est reconnue, luzerne à 6 et 6 1/2 batz la livre, graine d'esparcette à 14 et 15 batz l'émine, fenasse, etc. Il s'engagera, si on le désire, de rendre le gypse franco, moyennant une petite augmentation pour la voiture.
24. Chez Guinand, boulanger, de bonne huile fine pour salade, à 6 1/2 bz. la livre, par 8 à 10 livres à-la-fois.
25. En commission, chez M. Louis Junod, à la Croix-du-marché, vin de Frontignan muscat, vin de Xerès.
26. Chez J.-P. Michaud, libraire, Vie de Madame Judson, missionnaire dans l'empire Birman, un volume 8° de 600 pages, 5 francs. Le Pélerinage du chrétien, par D. Bunian, 1 vol. in-12. Liturgie de famille par D. Levade, un vol. 8°, papier vélin, cartonné 15 batz. Etudes chrétiennes ou fragmens tirés d'un cours de Théologie pratique.
27. Chez M^{me} Hory, un grand laigre de la contenance de 9 bossés et des tonneaux cerclés en fer.
28. Un grand balancier presque neuf, avec 140 livres de poids, qu'on peut voir chez J. Lichtenhahn, boulanger à la rue des Moulins, qui a aussi de très-beau riz de Piémont, à 9 crutz la livre.
29. MM. Nicod frères, dans le but d'accélérer la vente de leurs marchandises, offrent en détail au prix de facture et même au-dessous, divers articles, tels que taffetas, marcelines, gros-de-Naples, gilets de soie noire et autres, une quantité de rubans taffetas, satins, gazés, etc., blondes de soie noire, bas de soie, mi-soie, filloselle, laine, coton, pour hommes et femmes, bonnets de soie et de coton, fils et soie à coudre, rubans de fil, etc. Il leur reste encore quelques mouchoirs en laine et en coton, qu'ils céderont à de très-bas prix, ainsi que quelques paires gants de soie légèrement piqués, à 10 1/2 batz la paire. Ils seraient très-accommodans avec la personne qui se chargerait de leur fond, ainsi qu'ils l'ont déjà offert par la voie de cette feuille.
30. M^{me} Beaujon-Brandt, à Auvernier, vient de recevoir un joli choix d'indiennes, dans les plus beaux dessins et couleurs de mode, qu'elle peut céder à 7 et 7 1/2 batz l'aune, indienne bleue d'une aune de large, à bz. 10 1/2, coutil blanchi, propre pour pantalons, à 5 bz. l'aune, des bouchons d'un liège très-fin et très-blanc, à 85 batz le mille.
31. Deux chevaux noirs, haute taille, âgés de 7 ans, forts et vigoureux, et allant bien à la voiture. S'adresser au bureau d'avis.
32. On céderait à un prix raisonnable un beau bois-de-lit et un lit de repos, sortant des mains de l'ouvrier. S'adr. au bureau de cette feuille.
33. Un tas de foin d'environ six à sept toises. S'adr. à Julien Gretillat, à Coffrane.
34. Une carabine et un fusil de chasse. S'adr. au bureau d'avis.
35. Faute de place, une glace de trois pieds de largeur sur cinq de hauteur. S'adr. à M. Duvoisin, marchand de fromages, à Peseux.
36. En commission, chez MM. F. Droze et C^{ie}, des nappages à la pièce, de différentes qualités et à des prix très-avantageux.
37. M. Borel-Wittnauer, en face de l'hôtel du Faucon, a reçu un nouvel envoi de bougies pour tables, voitures et sourdines, de 23, 21 et 17 batz la livre.
38. Du thé vert et du thé souchong, de très-bonne qualité, chez M. Favarger-Jeanrenaud, au Faubourg.
39. Faute de place, un ameublement en soie, composé de 12 fauteuils et un canapé bien garnis de crin. Plus, les mémoires de Réaumur sur les insectes, ouvrage neuf et proprement relié. S'adr. à Louis Fabry, à Bôle.
40. Chez M. Michaud-Mercier, des semelles imperméables en feutre et en liège fin, doublées, dites de santé assorties de grandeurs pour se préserver du rhumatisme, galoches et souliers fourrés en tissu à la mécanique, souliers galants en étoffe, brodés couleurs de modes, pantoufles en castor et en maroquin, fourrées et non-fourrées, un assortiment de socques articulées, talon en cuir, pour les deux sexes. Il vient de recevoir un envoi de parfumerie, farine et son d'amandes douces et amères, pâte d'amandes en pots, au miel, dite à la reine sans parfum, dite parfumée au réséda, au jasmin, à la rose et à la vanille. Encore quelques cents bouteilles vin rouge 1827, clair-fin, pur crû de Neuchâtel, à 7 1/4 batz la bouteille par 6 bouteilles et au-dessus, eau-de-vie de Cognac et eau-de-cerises 1811; des caisses et des malles vides, en bon état. Il a reçu un nouvel envoi de terre anglaise blanche et bleue Wedgwood, et il continue de vendre le restant des objets en terre blanche de Nyon, au-dessous des prix courants, désirant quitter cet article.
41. Cinq billons plantes de jeunes chênes de haie, de la longueur de 10 à 18 pieds, sur grosseur d'un à deux pieds, sans nœuds, deux toises en bûches du même chêne, une plante en noyer, propre pour vis de pressoir; plus, un tas de foin d'esparcette; le tout au plus bas prix. S'adr. à Dd. Colin, justicier, à Corcelles.
42. Faute d'emploi, un grand balancier avec ses plateaux en bon état, trois poids de 50 livres et un de 25; le tout vérifié dernièrement. S'adr. à I.-H. Colin, à Corcelles.
43. On trouve chez M^{me} Lambert-Gabriel, à Bevaix, un bel assortiment d'indiennes de Mulhouse, dernier goût et bon teint, des prix de 12 à 20 batz; un joli char d'enfans à deux places, suspendu sur ressorts, bien établi et conservé comme neuf.
44. De rencontre, un petit char d'enfans, comme neuf, deux seilles à compôte, aussi comme neuves et cerclées en fer; plus, un fusil de guerre, une giberne et un sabre. S'adresser à maître Fallet.
45. Le public est informé qu'on vient de recevoir dans le magasin de M^{me} Susette-Petitpierre, sur le Pont-des-boutiques, un assortiment d'indiennes, mousselines et jaconnets imprimés en couleurs solides et dans les dessins les plus nouveaux, aux plus justes prix.
46. Chez M^{me} veuve Borel-Favarger, sur la place des Halles, de grandes bouteilles empaillées et des petites pour eau de senteur.
47. M. Alphonse Bouvier, rue des Moulins, vient de recevoir un nouvel envoi jambons de Mayence, première qualité; il a aussi reçu du sain-doux fondu, qu'il détaillera par 20 livres à la fois, à 6 1/4 batz la livre.
48. De la graine d'esparcette de France et de Suisse, à un prix raisonnable. S'adresser à M. Comtesse, boulanger, en ville.
49. De la plume de cuisine, bien conditionnée, à 5 1/4 la livre. S'adr. à la fille de cuisine de l'hôtel du Faucon.
50. Le Grenadier de l'île d'Elbe (vie de Napoléon), souvenirs de 1814 et 1815, 2 vol. in-8°, Paris et Londres comparés, 1 vol. Le Village des faiseurs d'or, en plusieurs exemplaires. Les quatre Réformateurs, notices biographiques et anecdotes sur Calvin, de Bèze, Farel et Viret, etc., 1 petit vol. Un étui de mathématiques, composé de 11 pièces. De plus, une bonne carabine avec tous les objets y relatifs. Tous ces articles sont en parfait état. Pour les voir, s'adresser à M^{lle} Susette Grossmann, maison Berthoud-Fabry, près de la place du marché.
51. Différens meubles et effets, tels que batterie de cuisine, literie et autres objets trop longs à détailler. S'adresser à Reinheimer, charron.
52. Un vurst remis à neuf il y a quelque tems, et un harnais comme neuf, avec colier. S'adr. à Jean Wurthner, sellier.

ON DEMANDE A ACHETER.

53. Environ 4 bossés vin blanc 1831, bonne qualité, et deux laigres en bon état, de la contenance de 2 à 3 bossés pièce. S'adr. à H. Kuntzer, tonnelier.

A LOUER.

54. Pour la St. Jean prochaine, ensemble ou séparément, le premier et le second étages de la maison de M. le docteur Touchon, près de la Croix-du-marché, composés chacun de quatre pièces, avec cuisine, caveaux, chambres aux mansardes et à serrer, et galetas. S'adr. au propriétaire ou au bureau de MM. Robert, Perret et C^{ie}.
55. De suite ou pour la St. Jean, deux magasins, l'un à côté du Faucon et l'autre sous le Cerf. S'adresser à la Balance.
56. Pour la St. Jean prochaine, dans la maison de M^{me} veuve Lorimier, au bas du Pont-neuf, le 1^{er} étage, composé d'une grande chambre à fourneau, avec cabinet à côté, sur le devant une autre chambre, cuisine sur le derrière et place pour le bois. Plus, au troisième étage, un petit logement remis à neuf, composé d'une chambre à fourneau, avec cuisine et galetas. S'adr. au propriétaire.
57. A Morat, un second étage composé de quatre chambres, dont deux ont vue sur le lac, grande cuisine, vestibule, cave, galetas, chambre à serrer et buanderie; et si on le désire, portion de grange et d'écurie. On louerait le tout ou séparément. Si quelqu'un désirait faire un changement d'air, on donnerait aussi la pension. S'adr. à M. Miéville, serrurier, en ville.
58. Une maison au Faubourg, par mois ou à l'année, meublée ou sans meubles, contenant une chambre au plain-pied, cuisine et caveau; au 1^{er} étage, salon, deux chambres chauffées ayant vue sur le lac, et un cabinet; au second, chambre de domestiques, chambre à resserrer et galetas. On louerait aussi un jardin avec un cabinet du côté du lac. S'adr. au bureau d'avis.
59. Un petit logement ruelle Breton. S'adresser à M^{me} Borel-Chatenay, au Faubourg.
60. Pour la St. Jean, deux beaux et agréables logemens dans la maison de feu M. DeLuzedeLuzé, près la tour de Diesse. S'adr., pour les voir, à Thérèse Elzingre, rue du Château.
61. Tout de suite ou pour la St. Jean, un logement remis à neuf, consistant en 2 chambres avec alcove, une cuisine, une cave et portion de galetas, dans la maison de M^{me} Petitpierre née Droz, ruelle Breton. S'adr. à F.-E. Petitpierre, rue Fleury.
62. Pour la St. Jean, une boutique sur la place des Halles, et un magasin sur le derrière de la même maison, ensemble ou séparément. S'adresser à M^{me} veuve Borel-Favarger, sur la Place.
63. Pour la St. Jean, deux logemens, l'un composé de 4 chambres, dite de domestique, cuisine, galetas et caveau; l'autre d'une chambre à fourneau, cuisine, chambre de réduit et caveau. S'adr. à Louis Kratzer.
64. Pour la St. Jean prochaine, les 3^{me} et 4^{me} étages de la maison appartenant à l'hoirie de feu Isaac Favre, à la Croix-du-marché. S'adr. à M. F. Lorimier, curateur de la dite hoirie.
65. Pour la St. Jean prochaine, un caveau situé rue Fleury et à proximité de la place du marché. S'adr. à M. Petitpierre-Kratzer, près le Pont-neuf.
66. Pour la St. Jean, deux logemens, l'un d'une chambre, cuisine et dépendances, l'autre de deux chambres, cuisine et aussi les dépendances. S'adr. à M. Borel-Wittnauer, en face de l'hôtel du Faucon.
67. M. Cavin offre à louer le jardin de la propriété du Sablon, qu'il habite; chez le même, à vendre à bas prix, un piano à 6 octaves.
68. De suite ou pour la St. Jean, un logement rue des Chavañes, composé de deux chambres, cuisine, cour, jardin, etc. S'adr. à M. Borel-Wittnauer.
69. Pour la St. Jean, une écurie près de la grande boucherie, ayant place pour loger 7 à 8 chevaux et deux chars de foin, et une place devant la dite écurie pour réduire des chars. S'adresser à Barthélemy Rieser.
70. Dès le 15 Avril prochain, la maison de Watteville, occupée ci-devant par M^{lle} Beuther, à Hauterive, avec les jardins, écurie et dépendances. S'adr. à M. Stauffer, à Champion.
71. Pour le premier Mars, deux logemens et un atelier, et pour la St. Jean, un troisième logement dans la maison Fallet, rue St. Maurice.
72. De suite, le second étage d'une maison située au faubourg du Cret, ayant vue sur la grande route et sur le lac. Cet appartement, dont la belle exposition ne laisse rien à désirer, se compose de 5 ou 6 pièces qui se chauffent, cuisine, chambre de domestique, dite à serrer, galetas, une bonne cave, ainsi que d'autres aisances; on pourrait y ajouter, si cela convenait, une portion de jardin, d'une écurie et remise. S'adr. à M^{me} Andrié, dans la dite maison.
73. Pour la St. Jean, le premier étage de la maison de l'hoirie Colomb, rue St. Maurice, composé d'une chambre à fourneau, cabinet, cuisine, deux chambres à resserrer, galetas; et le troisième étage, composé de 3 chambres dont 2 à fourneau, cuisine, chambre à resserrer et galetas. S'adr. à D.-L. Roulet, à Gibraltar.
74. Une jolie chambre meublée, à fourneau, maison Boyer.
75. De suite, une jolie maison, complètement remise à neuf, au haut du village de St. Blaise, avec un joli jardin attenant et au bord du ruisseau. S'adr., pour la voir et les conditions, à M^{lle} Julie Borel, chez M. Kaingay, à St. Blaise.

76. A Fahy, une maison composée de neuf à dix chambres et deux grands salons à cheminée, grenier, cuisine, cave, etc., avec buanderie, bûcher, écuries pour trois chevaux et remise, séparément; de plus, un jardin très-grand et plusieurs allées d'arbres fruitiers et autres, disposées en promenades. La maison est désagréablement située, on y jouit de la vue du lac et des Alpes. S'adr. à M. Loutz, à Fahy.
77. Pour la St. Jean prochaine, au Neubourg, le second étage de la maison ci-devant Kracpeltz, composé de deux grandes chambres, dont l'une à fourneau, cuisine, et portion de galetas. S'adr. à M. Ganeval.

A A M O D I E R.

78. La Communauté de Couvet renouvellera un bail pour 6 ou 9 ans, dès le 1^{er} Mai prochain, du four et boulangerie communaux, avec un appartement contigu, de 3 chambres, cuisine, cave, un grand grenier, galetas et hangard pour le bois. Cet établissement, situé au centre du village, est extrêmement achalandé et rivalise avantageusement sur les deux autres boulangeries qui existent dans ce village. Les boulangers qui y auraient des vues sont invités à s'adresser immédiatement à M. Jeanjaquet-Montandon, justicier, Président de la Commission des bâtisseurs, qui s'empressera de faire voir l'établissement en communiquant les conditions du bail. Couvet, le 22 Février 1834. *Le Secrétaire.*
79. Une montagne située aux Pradières, pour l'alpage de 14 à 15 bêtes. S'adr. à Julien Gretillat, à Coffrane.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

80. On demande, dans un greffe du pays, un clerc qui aite une jolie écriture et qui puisse entrer de suite, muni de certificats qui attestent sa moralité et un bon comportement. S'adr. à M. Preud'homme-Favarger, à Neuchâtel.
81. On demande pour la St. Jean prochaine, dans un petit ménage sans femme ni enfants, une personne d'un âge mûr, qui sache faire un bon ordinaire, coudre, tricoter, raccommoder les bas, qui s'entende dans la direction d'un ménage, et sur laquelle on puisse avoir de bons renseignements. S'adr. au bureau d'avis.
82. On demande de suite, une apprentie blanchisseuse. S'adr. à Susette Duvoisin, à Peseux.
83. Le receveur Matthey, à Cornaux, demande pour la St. Jean, ou commencement d'Avril ou de Mai, une fille ou veuve âgée de passé 20 ans, bien famée et observant sa religion, en état de travailler aux petites saisons des vignes, aux foins, aux jardins et autres ouvrages de campagne, de la portée d'une femme; il faut en outre savoir filer et faire quelques bagatelles dans l'intérieur du ménage, avoir du caractère et de l'obéissance.
84. Louise Péters née Borel, modiste, demande de suite une jeune personne pour apprentie.
85. On demande de suite ou pour la St. Jean, à Morat, une ou deux jeunes filles qui désireraient apprendre la langue allemande. S'adr. à Justin Morel, à Neuchâtel.

OBJETS PERDUS OU TROUVÉS.

86. On réclame le premier volume des commentaires de l'Épître de St. Paul aux Romains, traduit de l'anglais par Robert Haldane, marqué du nom de Rose DuPasquier-Borel, prêté en 1829.
87. On a perdu, dans une lessive, séchée près de la Place, le 21 Février, 3 serviettes marquées D R n° 90, deux dites à losanges, même marque, n° 18, une dite à carreau, même marque, n° 12. Les rapporter à M. D. Reynier, qui récompensera. — Le même offre de vendre 3 vieilles fenêtres avec cadres et fermente, de 5 pieds 4 pouces de haut, 2 pieds 3 pouces de large.
88. On a trouvé, la semaine dernière, près la fontaine de la rue du Pommier, une cuiller en argent, sans que malgré les informations prises dans les maisons du voisinage, on ait pu jusqu'ici en découvrir le propriétaire, il est invité à venir la réclamer, en indiquant la marque qu'elle porte, maison Meuron, au 1^{er} étage, rue du Pommier.
89. Il s'est égaré samedi, un chat noir et blanc. La rapporter, contre récompense, à Madame Chaillet-Perregaux, sur la Place.

AVIS DIVERS.

90. Le lundi 10 Mars prochain, dès les 9 heures du matin, aura lieu dans la maison commune aux Ponts, le placement des pauvres dont le Comité de charité prend soin. Les personnes qui gardent des pauvres placés par ce Comité, sont invitées à se transporter alors aux Ponts avec eux.

91. La Chambre d'éducation devant remplacer l'institutrice de la classe inférieure des filles du collège de la Chaux-de-Fonds, a fixé l'examen pour cet objet au lundi 17 Mars courant, à une heure après midi. Emolumens, dix-huit louis; astrictions, 33 heures de leçons (chaque semaine) à donner à des jeunes filles dont les unes épellent, les autres commencent à lire. On doit s'annoncer d'avance à M. le pasteur de la Chaux-de-Fonds. Il ne sera payé aucune journée.

92. La régence de l'école de Fontaines, au Val-de-Ruz, devenant vacante au 1^{er} Mai prochain, les aspirans à ce poste ont été se rendre au concours qui sera ouvert le lundi 31 Mars courant, à une heure après midi. Les fonctions sont celles des régens de campagne et durent dix mois de l'année, celles de l'église se font de concert avec le régent des Hauts-Geneveys. Le salaire consiste en une somme fixe de 15 louis, outre le logement, un jardin, le droit de pâturage pour une pièce de bétail, une rétribution annuelle de 3 1/2 batz que paie chaque enfant en entrant à l'école, et les mois dus par les habitans, ainsi que quelques autres avantages que l'on fera connaître. Les aspirans, auxquels on ne paiera point de journée, devront être munis de témoignages de leurs pasteurs et pourront obtenir d'ultérieurs renseignements à la maison de cure de Fontaines, avant l'examen.

93. M. Humbert-Ducommun ayant transporté à son domicile à St. Blaise les articles en quincaillerie et autres qu'il vendait en détail en ville; les personnes qui en auront emploi à l'avenir pourront se les procurer en s'adressant, soit à St. Blaise, soit chez M^{lle} Droz, marchande épicière, sur la place, maison de M. le procureur-général de Chambrier, où l'on recevra les commandes qui seront franco le même jour et expédiées le lendemain sans que les personnes qui les auront faites. Les prix seront de quelque pour cent au-dessous des précédents.

94. M. J.-C. Vogel, de Munich, peintre en miniature et à l'huile, a l'honneur d'annoncer au public qu'il séjournera quelque tems en cette ville; il offre ses services pour tout ce qui concerne l'art, et espère être à même, vu les succès qu'il a obtenus jusqu'à ce jour, de satisfaire entièrement toutes les personnes qui daigneront lui accorder leur confiance. Sous peu de tems un de ses ouvriers auxquels il travaille maintenant, sera déposé au magasin de M. Baumann-Péters, où l'on pourra adresser les demandes. — Le même demande une chambre à louer, exposée à un jour favorable, mais où l'on ne soit pas incommodé par le soleil.

95. Marianne Panier, rue des Moulins, continue à blanchir les chapeaux de paille et les remettre à neuf. Elle fera toujours tous ses efforts pour mériter la confiance qu'on a bien voulu lui accorder.

96. Daniel Chautems, maître tailleur, informe le public qu'il détache et dégraisse les habits et toute étoffe de laine. Des plusieurs personnes lui ont demandé des habits d'hommes, de rencontre, il se chargerait en commission de la vente de ceux qui lui seraient remis à cet effet. Il travaille dans la boutique occupée ci-devant par M^{me} Meuron, Croix-du-marché, et se recommande aussi pour les ouvrages de son état.

97. Une maison de la Suisse française demande pour voyageur un jeune homme de 25 à 30 ans, qui connaisse le commerce et qui possède les langues française et italienne. On lui ferait des conditions très-favorables et il lui serait accordé une grande confiance. Il serait donc inutile de se présenter si l'on ne peut donner des garanties suffisantes de capacité et surtout de moralité. S'adresser à MM. Pettavel frères, qui indiqueront.

98. M^{me} Junod-Borel invite tous ceux auxquels elle peut devoir ou qui ont des comptes à régler, soit avec elle soit avec feu son mari M. F.-Ls. Junod, à s'adresser à elle, dans son magasin vis-à-vis les Halles, qui continue d'être assorti des meilleures marchandises de leur commerce.

99. Louis Montandon, fils de Henri Montandon, du Carré, maître charpentier, informe le public qu'il vient de quitter l'atelier de son père; il se recommande aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, tant pour la modicité de ses prix que pour l'exactitude de ses ouvrages. Il demeure à la rue des Moulins, dans la maison de M^{me} veuve Péters, et il a son atelier vis-à-vis.

100. Une bonne maison de Zurich désirerait placer dans cette ville un jeune garçon, en échange d'un garçon ou d'une jeune fille. S'adresser chez M. D. Meuron, au Faubourg.

101. Rose Ochsenbein informe le public qu'elle continue à laver à neuf les indiennes noires, mérinos et ginghans, à un prix modique; elle se recommande aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. Elle demeure vis-à-vis du bureau des Postes.

102. Le Sieur Jean Hardy, aubergiste à la Croix-d'or, à Valangin, désirant, par l'intermédiaire de bienveillants, acquitter ses dettes et clameurs, invite ceux à qui il peut devoir, d'envoyer franco au greffe de Valangin, la note de ce qui leur est dû, l'ici au lundi 10 Mars prochain, afin qu'il puisse prendre avec eux les arrangements convenables pour les satisfaire.

103. Le Sieur Dayme a l'honneur de prévenir les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance, qu'il vient d'établir une fabrique de gants de toutes qualités, et qu'il n'a d'autre dépôt que celui de son magasin, situé au-dessous de la Croix fédérale, à Neuchâtel.

Départ de voitures.

104. Dans le courant de Février il partira une bonne voiture pour Milan, Gènes, Florence et Rome; courant de Mars il en partira une seconde pour la même destination; et, à partir du mois d'Avril jusqu'à la fin de la saison, il partira chaque mois une voiture pour l'Italie, une seconde pour Francfort-sur-Mein, Cassel, Hanovre, Hambourg, Lubeck et Travemunde, ainsi qu'une troisième pour Paris et Londres. Les personnes qui voudront en profiter sont priées de s'adresser à J. Pasche, maître voiturier, rue d'Etraz, à Lausanne.

105. Il partira du 5 au 10 Mars fixe, une bonne voiture pour Francfort, Leipzig, Dresde et Berlin. A la même époque une autre voiture, pour Munich, Vienne, Varsovie, Lemberg, Brody et Odessa. Pour des places vacantes, s'adresser à Pierre Gaschen, maître voiturier, près la Place-d'armes.

LE SOUSSIGNÉ, NE REÇOIT DANS SON PAVILLON DE L'HOTEL DU FAUBOURG PERSONNE DE SON SEXE.

C'EST L'INVERSE DES MOINES.

LES HOMES SONT REÇU SOUS UNE BELE VOUTE: CELE DU CIEL!

Vossaud. 816 D

Décès du mois de Février 1834.

On a enterré:

- Le 2. (Au cimetière de l'hôpital de Pourtalès.) Abraham-Louis Barbier, de Boudry, âgé de 64 ans 1 mois.
3. Un enfant du sexe masculin, trouvé mort et suspendu à une branche d'arbre, près du mur au haut de la possession de M. le Comte Fritz de Pourtalès.
4. Marie-Eliza, âgée d'un an 3 mois, fille de Jean-Jaques-François Bovet, habitant.
7. Abram Landry, âgé de 85 ans 9 mois, habitant.
8. Henri-Louis Râcle, âgé de 26 ans 3 mois, domicilié en cette ville.
10. Jonas Michaud, batelier, âgé de 73 ans, trouvé noyé le 8 courant.
11. (Au cimetière de l'hôpital de Pourtalès.) Emélie Guyot, âgée de 33 ans 4 mois, femme de Charles-Frédéric Tissot-Dagnette, du Locle.
17. Marie-Françoise Mercier, âgée de 69 ans 10 mois, épouse de Jacques-Samuel Michaud, bourgeois.
24. Henri-François-Alexis Borel, âgé de 33 ans 3 mois, bourgeois.
25. (Au cimetière de l'hôpital de Pourtalès, dans la sépulture des catholiques romains.) Joseph-François Dalloz, âgé de 23 ans, Français.

TAXE DU PAIN, dès le 11 Novembre 1833.

Le pain mi-blanc à 4 cr. la livre.
Le pain blanc à 5 cr. »
Le petit-pain de demi-batz doit peser 1/4 onces.
Celui d'un batz. 10 1/2 »
Celui de six creutzers 18.

TAXE DES VIANDES,

dès le 10 Février 1834.

(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)
Le bœuf à 10 cr. | Le veau à 9 cr.
La vache à 9 cr. | Le mouton à 11 cr.

PRIX DES GRAINS.

1. NEUCHÂTEL. Au marché du 27 Février.
Froment l'émine bz. 20 1/2 à 21.
Moitié-blé — » 17.
Mêcle — » 15.
Orge — » 12.
Avoine — » 8 à 8 1/2.
2. BERNE. Au marché du 25 Février.
Froment . . . l'émine . . . bz. 16 1/2 à 16 3/4.
Epeautre . . . — . . . » 14 1/2 à 17 1/4.
Seigle — . . . » 8.
Orge — . . . » 8 à 9.
Avoine le muid . . . » 53 à 74.

3. BASLE. Au marché du 28 Février.

Epeautre, le sac . fr. 12 : 5 à fr. 15 : 2.
Prix moyen — . . » 14 : 7 : rappes.
Il s'est vendu . . 540 sacs froment et épeautre.
Reste en dépôt 2180 —
NB. Le sac contient environ 9 émines de Neuchâtel.

AGRICULTURE.

DES BOIS.

Les forêts trop multipliées rendent un pays froid, malsain, marécageux. La France et l'Allemagne étaient dans l'antiquité couvertes de bois, et par suite, d'étangs et de marais; elles avaient alors le climat de la Russie centrale: depuis cette époque, la culture, en pénétrant dans ces épaisses forêts, y a introduit une température plus douce; car plus tôt la terre est échauffée, plus tôt elle est à l'abri du froid, et l'on sait que les gelées ne sont nulle part plus redoutables que dans le voisinage des forêts.

D'un autre côté, la trop grande destruction des bois est une calamité, et, s'ils ne doivent pas occuper un espace trop considérable, il faut aussi qu'ils en occupent un suffisant. Ils sont indispensables dans nos contrées pour le chauffage, ils ornent un pays, ils contribuent à assainir l'atmosphère, ils fertilisent le sol, soit par leurs débris, soit en réunissant les vapeurs qui sont la source première des fontaines, des ruisseaux et des fleuves. Combien de fois n'a-t-on pas vu des montagnes devenir arides et stériles, des plaines se dessécher, des eaux limpides se transformer en mares infectes, par l'imprudente destruction des arbres?

En Suisse, les forêts ont en outre souvent une utilité locale, en prévenant par leurs racines l'éboulement de terrains en pente, en modérant par leur branchages l'impétuosité des vents, des neiges et des glaces. Plusieurs villages doivent à ce rempart naturel de n'être pas engloutis par les avalanches.

Les bois sont donc une partie importante de l'économie rurale. Il faut en étudier l'aménagement; il faut apprendre la manière de faire de bonnes plantations.

DE L'AMÉNAGEMENT DES FORÊTS.

La manière de couper les bois, les époques propres à l'abattage, sont des choses qu'on ne peut soumettre à une règle fixe. Ce dernier objet surtout varie suivant la nature du terrain et du pays. En Allemagne l'aménagement est très bien entendu; en France, l'ordonnance de 1669, qui a fait loi si long-temps, a contribué puissamment à la destruction des forêts, principalement par son mode unique d'exploitation à blanc.

Les bois, situés sur les hauteurs et sur les pentes, demandent non à être rasés à blanc, mais à être jardinés, pour empêcher les éboulements, et pour maintenir une ombre protectrice autour des semis destinés à les remplacer un jour. Si l'on rase à blanc, le roc paraît bientôt à nu pour toujours, les forêts sont remplacées par des terrains improductifs ou par de chétives bruyères.

Le temps convenable pour abattre les arbres est celui où ils sont arrivés à leur parfaite maturité, c'est-à-dire, où ils sont parvenus au terme de leur accroissement, sans être encore sur ce que l'on appelle le retour.

Ceux à bois durs, tels que le chêne, l'orme, croissent lentement jusqu'à 20 ou 25 ans; parvenus à cet âge, leur croissance est sensible jusqu'à la soixantième ou quatre-vingtième année, après quoi, elle décline.

Si la cime de l'arbre est garnie de branches vigoureuses, longues, tendant toujours à monter, si les feuilles sont vertes, les pousses annuelles fortes, l'écorce claire, fine, unie, l'arbre profite; il faut le conserver. Si au contraire il se couronne, si l'écorce se détache, ou si elle se gerce de distance en distance, non plus dans le sens de la longueur, mais en travers; si la mousse, les champignons abondent sur cette même écorce, et que la sève s'altère par des gergures, l'arbre tend vers une destruction prochaine.

C'est entre les deux point extrêmes qu'est le moment convenable pour couper le bois et en tirer parti. L'arbre parfaitement mûr se garnit de feuilles un des premiers de son espèce, mais en revanche ses feuilles se jaunissent promptement en automne; ses pousses ne s'allongent guère plus que de la longueur du bourgeon; ses branches s'inclinent sensiblement.

On ne doit point couper les arbres dans le temps de la sève. Le moment pour le bois dur est un peu plus tôt ou un peu plus tard, suivant le climat, mais toujours en octobre, novembre, décembre. Les pins, sapins et autres arbres verts, doivent être coupés en hiver.

PLANTATIONS.

Les arbres viennent de plants, de semis et de boutures (la bouture est une branche garnie de boutons, coupée et replantée). Quelques propriétaires soigneux ont même employé la greffe pour les arbres forestiers, surtout pour acclimater des espèces étrangères. C'est ainsi qu'un agriculteur annonce dernièrement avoir fait produire à des pins communs une autre espèce plus productive.

On ne saurait être trop scrupuleux sur le choix du plant; il ne le faut ni trop jeune ni trop vieux, mais il doit être droit, recouvert d'une écorce lisse et intacte, vigoureux; car s'il n'est pas vigoureux, il sera d'une reprise plus difficile et d'une végétation plus lente.

Le semis sur place est sous tous les rapports préférable à la plantation de jeunes sujets; mais il faut avoir soin de se procurer des semences choisies et nouvelles; il ne faut pas craindre d'en répandre beaucoup; les chances de l'hiver, les ravages des oiseaux et des mulots en détruisent un bon nombre, d'autres viennent mal; on a toujours le temps de déclaire ensuite.

Il faut encore bien connaître les localités pour ne choisir que des arbres capables d'y réussir.

Arbres pour les terres marécageuses.—Utilité qu'on peut retirer du cyprès.

Dans les endroits humides ou marécageux, on plante avec succès le saule, l'aune, le peuplier blanc, le peuplier noir, etc. Tous ces arbres viennent de boutures, et croissent très vite.

Les saules peuvent être d'un grand revenu en oseraie.

Les espèces qu'on préfère pour cela sont l'osier franc, excellent pour la vannerie fine et grosse; l'osier rouge, très recherché pour la tonnelerie; on estime peu l'osier vert et ses variétés.

L'établissement d'une oseraie n'est pas dispendieux. On défonce le terrain à 15 pouces de profondeur, on y place les boutures, et l'on pratique des saignées, afin de donner de l'écoulement aux eaux qui voudraient demeurer stagnantes; car si l'osier se plaît aux lieux humides et dans le voisinage des eaux courantes, il redoute les endroits où il est constamment submergé. Deux binages sont nécessaires dans la première année, l'un au printemps et l'autre en automne, il n'en faut plus qu'un seul, donné dans la saison des fleurs, pour les années suivantes. Un grand nombre de propriétaires ne veulent point de binage; ils laissent croître l'herbe qu'ils coupent pour la nourriture des bestiaux: cette coutume n'est pas sans inconvénient, elle est une amère critique du système d'assolement adopté, et nuisible au plus grand succès de l'oseraie.

L'osier se plante de préférence en automne, et l'on attend la seconde année pour en couper les pousses, la récolte se fait ensuite tous les ans. Il faut avoir soin de couper à fleur de terre, afin d'éviter aux souches ces renflements qui en entraînent promptement la ruine. Cette opération se fait en novembre et décembre. Les oseraies redoutent la grêle et les gelées printanières.

Le saule que l'on cultive en têtard (en grosses têtes), sur les bords des chemins et des fossés, atteint d'ordinaire jusqu'à quatre vingts ans, pourvu que l'arbre soit traité d'une façon convenable. Le produit du saule têtard va en augmentant jusqu'à quarante-quatre ans, et va ensuite en diminuant. On émonde de quatre ans en quatre ans.

Sans route le saule, abandonné à lui-même sur un terrain tourbeux et humide, donnerait de belles tiges et un bois propre à remplacer le chêne dans la construction des barriques et autres pièces destinées à recevoir le vin; mais quand on considère que le plus grand nombre de saules doivent occuper, et occupent réellement les revers des chemins et des fossés, qu'ils bordent les terres labourées, et qu'ils sont obligés d'offrir dans leurs jets des cercles aux tonneliers, des échallas aux vigneron, des gaulettes aux jardiniers et aux maraichers, on est obligé de les tenir en têtard pour que leurs produits soient pour ainsi dire de tous les instans, et que par leurs racines, par leur ombrage et par la quantité d'insectes qu'ils attirent, ils ne contrarient nullement les cultures qui les environnent. Quoiqu'il y ait donc plus grand profit à élever le saule blanc en têtard, il ne faut point négliger de le cultiver en tige dans les lieux qui lui conviennent.

Il est un arbre qu'on peut employer avec un grand succès dans les terres marécageuses, sur le bord des eaux, et même dans les lieux complètement submergés; il s'y sème de lui-même, et sa graine va trouver la tourbe sur laquelle elle se fixe. C'est le cyprès. Il vient superbe aux lieux où aucune céréale ne prospère, où la bruyère et l'ajonc pullulent: quoiqu'il réussisse dans les terres sèches et dans le sable pur, on préférera le placer dans les cloaques d'eau stagnante, parcequ'il a la propriété d'épurer l'air en même temps que d'embellir la campagne. Il est en Vallais des lieux chauds, marécageux et infects, dans lesquels les cyprès seraient de la plus grande utilité; nous recommandons aux cultivateurs ces arbres, qui assainiraient un jour le pays.

Le cyprès doit autant que possible se semer sur place en mars, avril et mai. La graine mûre est de couleur rousse; quand elle est blanche, elle n'est propre à rien. On sème épais, on couvre peu: si le lieu est sec, on entretient le semis toujours humide jusqu'à ce qu'il soit levé, et pendant l'été on arrose souvent. En automne, les cyprès auront un demi-pied de haut; l'hiver suivant on les couvre avec des paillassons, précaution inutile dans les contrées chaudes.

Cet arbre donne parfois plusieurs tiges, il est bon de supprimer les plus faibles; cette opération lui donne de la valeur.

Arbres pour les terrains stériles.

On n'est pas embarrassé pour les bons terrains, mais ce serait une erreur funeste de penser qu'ils soient seuls convenables à la production des forêts, et de suivre le préjugé nuisible qui fait croire à quelques personnes qu'il faut exploiter les taillis fort jeunes dans les mauvais terrains. Le sol le plus maigre est propre aux arbres: ne voit-on pas de magnifiques sapins croître sur les rochers.

Il faut donc laisser les arbres et les baliveaux (1) qui se trouvent encore sur les mauvaises terres: leur ombrage y empêchera l'évaporation des sucs nourriciers du sol, et y favorisera le développement des taillis qu'il faut savoir ménager.

(1) *Baliveaux*, arbres réservés dans la coupe des taillis pour *futaies*. Les forêts de *futaies* sont les forêts de grands arbres; les *taillis* sont les bois qu'on coupe de temps en temps, les bois au-dessous de 25 ans.

Arbres à bois dur.—De l'acacia.

Ces arbres croissent beaucoup moins vite que les autres espèces, mais en revanche ils ont une valeur bien plus considérable. En taillis et en futaies, ils offrent de grandes ressources pour utiliser les mauvais terrains. Il ne faut pas être exclusif en culture: on doit savoir choisir ce qui est le plus convenable et mélanger les diverses plantations.

Tout le monde connaît le chêne, le hêtre, l'orme, le platane, etc. Mais il est un arbre qui n'est pas assez cultivé, qui est pourtant supérieur à tous les bois dans les constructions placées sous l'eau ou dans les endroits humides, qui est excellent pour les instrumens aratoires à cause de sa dureté, et propre à une foule d'usages: c'est l'acacia.

MOYEN DE CONSERVER LONG-TEMPS LA VIANDE CUITE.

Il est souvent agréable, à la campagne ou en voyage, de pouvoir conserver long-temps bonne la viande cuite, voici la manière d'y parvenir. On range par couches, dans un vase de terre ou de grès, la viande de boucherie ou la volaille rotie; on arrose ces couches avec une gelée, une sauce, ou du jus de roti, de manière que chaque couche en soit couverte, on ferme le vase avec son couvercle qui doit joindre le plus exactement qu'il est possible, et dont on garnit les bords avec de la pâte ou du papier, afin que l'air extérieur ne pénétre point. La viande se garde ainsi long-temps, et peut être servie comme si elle venait d'être cuite.